

DOCUMENT PREPARATOIRE AU BUDGET COMMUNAL 2018

Les communes de plus de 3500 habitants doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) avant la séance d'examen du budget. Non décisionnel, ce débat est obligatoire. Il permet aux conseillers municipaux de disposer des informations utiles à l'examen du budget. En effet, la tenue d'un DOB est destinée à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif (le maire) de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Désormais, il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération du conseil municipal (nouvel article L.2312-1 du code général des collectivités, issu de la loi de la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015).

Le gouvernement vient de préciser l'application de cette nouvelle disposition. Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal.

I – EVOLUTION DE LA DETTE

A) Budget général

| | Capital restant dû | Montant du capital | Montant des intérêts |
|---------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| Au 01/01/2016 | 2 157 790 € | 238 115 € | 81 812 € |
| Au 01/01/2017 | 1 919 675 € | 230 728 € | 72 420 € |
| Au 01/01/2018 | 1 688 947 € | 211 589 € | 63 440 € |

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2017.

La dette reste peu élevée. La capacité de désendettement de deux années est un très bon ratio.

B) Budget annexe assainissement

Suite au transfert de l'assainissement à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud depuis le 01.01.2018, des opérations d'ordre viendront affecter les comptes du budget général.

II – FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

1) Evolution de la masse salariale

- Les charges de personnel ont augmenté de 5.04 % par rapport au compte administratif 2016 (remplacement de plusieurs agents en arrêt de travail, embauche du personnel de l'espace jeunes depuis juillet 2017).

2) Autres dépenses de fonctionnement

- Les dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général) ont augmenté de 5.97 % par rapport à 2016 (les dépenses relatives à l'espace jeunes ont été imputées à ce chapitre en 2017 au lieu du 65 précédemment).
- Les diverses contributions obligatoires de la commune réglées au chapitre 65, notamment :
 - Le Malamok : 0 € en 2018 (34 000 € en 2017)
 - ALSH Pont-L'Abbé : 3 357 € payés en 2017 / solde 2017 non parvenu
 - ALSH Le Guilvinec / montant non parvenu pour 2018
 - OGEC : environ 80 000 € pour l'année scolaire 2017/2018 (idem qu'en 2017)
 - La participation à verser au SDIS est de 90 660 € en 2018 (idem qu'en 2017)

B) Recettes

Le résultat global de clôture de l'exercice 2017 en fonctionnement est de 2 504 373.50 €, compris le résultat de clôture 2016. Le résultat de l'exercice 2017 étant de 823 839.97 €.

Evolution de la fiscalité de 2014 à 2018

| | Taxe d'habitation | | Foncier bâti | | Foncier non bâti | | |
|----------------------|--------------------------|-------------|---------------------|-------------|-------------------------|-------------|------------------------|
| | Bases | Taux | Bases | Taux | Bases | Taux | Produit attendu |
| 2014 | 4 343 000 | 15,71 | 3 301 000 | 19,48 | 128 500 | 43,25 | 1 380 896 |
| 2015 | 4 508 000 | 15,71 | 3 381 000 | 19,48 | 128 800 | 43,25 | 1 422 532 |
| 2016 | 4 553 080 | 15,71 | 3 414 810 | 19,48 | 130 088 | 43,25 | 1 436 757 |
| 2017 | 4 571 292 | 15,71 | 3 428 469 | 19,48 | 130 608 | 43,25 | 1 442 504 |
| 2018 (estimation) | 4 621 576 | 15,71 | 3 466 182 | 19,48 | 132 045 | 43,25 | 1 458 371 |

- La notification des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux ne nous est pas encore parvenue. Elles seront revalorisées de 1.1% en 2018.
- En 2018, la réduction des dotations financières de l'Etat, annoncée depuis 2014, se poursuivra mais l'effort d'économie de 13 milliards sur 5 ans ne devrait porter que sur les Régions, Départements, EPCI et Communes dont les dépenses de fonctionnement réelles dépassent 60 millions d'euros.
- L'attribution compensatrice de la CCPBS sera réduite en raison des transferts des compétences tourisme, petite enfance, autorisation du droit des sols.

III – INVESTISSEMENT

A) Dépenses prévisionnelles

- Le résultat de clôture 2017 en section d'investissement est de – 1 995 785.35 €, compris le résultat reporté 2016. Le résultat de l'exercice 2017 étant de -210 178.84 €.
- Reprise des crédits ouverts en 2017 pour la poursuite de certaines opérations en cours (restes à réaliser : 157 495 € dont PLU : 8 800 € / participation au SDIS pour caserne des pompiers : 8 570 € / travaux électrification : 52 900 € / achat de terrain : 16 200 € / aménagement de terrains : 18 375 € / voirie : 51 800 € / prêt d'honneur : 850 €).
- Ouverture de crédits pour de nouvelles opérations :
 - * Centre d'incendie et de secours (solde)
 - * Aménagement Rue Isidore Le Garo : provision de 30 000€
 - * Entretien de voirie : 150 000 €
 - * Voie mixte Pendreff : provision de 130 000€
 - * Travaux électrification Brémillec et Le Garo (69 800 €) / Ménez Haffond (71 200 €) / Pendreff (devis en cours)
 - * Acquisition de matériel roulant : 40 000 €
 - * Acquisition de matériel informatique : 15 000 €
 - * Acquisition de matériel associations : 12 000 €
 - * Acquisition de divers matériels : 10 000 €
 - * Travaux sur bâtiments communaux : démolition : 60 000 € / divers : 40 000 € / WC publics : 40 000 €

B) Recettes prévisionnelles

- Subventions d'investissement : schéma directeur eaux pluviales - 33 066 € / DETR Allée Brémillec - 60 000 €
- Sur la période de 2013 à 2017, la commune n'a pas recouru à l'emprunt, mais a financé ses investissements sur fonds propres.

IV – BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE

Les dépenses de fonctionnement seront prévues dans les mêmes proportions que les crédits utilisés en 2017, en tenant compte de l'inflation.

En investissement, des travaux de peinture seront réalisés pour environ 5 000 € et un montant de 10 000 € sera affecté à l'achat de divers matériels.

Compte tenu de l'ensemble des éléments sus-évoqués, le projet de budget 2018 sera établi sur la base des taux d'imposition 2017. Les dépenses réelles de fonctionnement seront contenues au niveau de 2017, la répartition entre les différents chapitres tenant compte du nouveau mode de gestion du service enfance-jeunesse. Le besoin de financement sera assuré par les fonds propres de la commune, poursuivant ainsi la politique de désendettement engagée depuis plusieurs années.